

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept  
Le dix-huit décembre,  
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre

**N° 180/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 décembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 décembre 2017,

**Objet de la délibération :**

**Emprunt pour les travaux de rénovation du gymnase de Quingey**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
  - Dont suppléés : 2
  - Dont représentés : 5
  - Excusés : 5
  - Non excusés : 13
- Votants : 81

**Résultat du vote**

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171218-180-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2018

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
- Procuration** M. Ducret Sylvain à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Calvi Virginie, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Suppléé(e)s** M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
- Excusé(e)** Mmes Muller Valérie, Faillenet Bernadette & Boucon Galimard Sabine, Ms. Bole Léon & Moniotte Jacques,
- Absent(e)s** Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Debray Michel, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, M. Simon Gilles & Bonnefoi Frédéric

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Pierre Bruchon, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de financer les travaux de rénovation du gymnase intercommunal situé à Quingey, il est nécessaire de contracter un emprunt au budget général d'un montant de 300 000€.

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la Caisse d'Epargne ci-dessous détaillée,
- Autorise le Président ou le vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Ligne du Prêt : Montant :         | 300 000 euros                                     |
| Durée du Prêt :                   | 15 ans  |
| Périodicité des échéances :       | Trimestrielle                                     |
| Taux d'intérêt actuariel annuel : | Taux fixe classique 1.07 % à échéances constantes |
| Profil d'amortissement :          | Constant – échéances progressives                 |

Fait et délibéré en séance le 18/12/17

Communauté de Communes  
Loue Lison  
Pour l'extraire conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
rue Ecole  
25290 ORMANNS  
Président

